

CYCLE SPÉCIALISÉ

Discipline : **ORCHESTRATION**

PROGRAMME

- ENTREE 2024-2025 -

Nature des épreuves :

Admissibilité :

1. Reconnaissance de timbres instrumentaux (durée 20 mn)
2. Orchestration d'un extrait d'une partition classique (durée 2h 30)
3. Réduction sur plusieurs portées d'un extrait de partition d'orchestre, et brève analyse du style orchestral (durée 50 mn)

Organisation des épreuves écrites :

9h-9h20 -	Reconnaissance de timbres
9h30-12h -	Orchestration
12h10-13 h -	Réduction de partition d'orchestre

Admission :

Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites passent un entretien devant le jury (durée : 10 mn environ).

Suivant le nombre de candidats admissibles, les oraux débutent à partir de 16h ou 17h

Les étudiants qui le souhaitent pourront avoir accès à des cours complémentaires d'Écriture et/ou de Formation musicale (niveau Cycle spécialisé)